

PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Economie, du Tourisme,
de la Politique agricole et de l'Energie**

Lundi 2 mai 2005

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

3	DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES BIOCARBURANTS EN RÉGION WALLONNE
3	DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR
3	AUDITIONS DE M. GÉRARD LAMBERT, PRÉSIDENT DU SYNDICAT D'ÉTUDE SUR LES BIOCARBURANTS, DE M. JEAN-PIERRE DUBOIS, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOGEPA, ET DE M. JACQUES RASSART, DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ VALUE ADDED EUROPE, CONSULTANT
6	ÉCHANGE DE VUES (Orateurs : MM. Pire, Thissen, Mme Fassiaux-Looten, MM. Crucke, Fontaine, Mme Tillieux, MM. Lambert, Rassart, Delacollette)
9	AUDITION DE M. MICHEL DELACOLLETTE, ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ TECHWASTE (SRIW)
9	ÉCHANGE DE VUES (Orateurs : Mme Dethier-Neumann, MM. Lambert, Rassart, M. le Président, Mme Cassart-Mailleux)
10	CONFIANCE AU RAPPORTEUR
10	ORGANISATION DES TRAVAUX
11	PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ESSENT ET DE LA SOCIÉTÉ ESSENT BELGIUM
11	DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR
11	AUDITIONS DE M. JACQUES ADAM, PROJECT MANAGER WALLONIE A.I. DE LA SOCIÉTÉ ESSENT BELGIUM, ET DE M. ANDRÉ JURRES, ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ ESSENT BELGIUM
13	ÉCHANGE DE VUES (Orateurs : M. Pire, Mme Fassiaux-Looten, M. Crucke, M. le Président, MM. Adam, Jurres, Mme Fassiaux-Looten, M. De Jong)
15	CONFIANCE AU RAPPORTEUR
15	ORGANISATION DES TRAVAUX
16	LISTE DES INTERVENANTS
16	LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME,
DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET DE L'ÉNERGIE

Présidence de M. Guy Milcamps, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 9 minutes.

DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES BIOCARBURANTS EN RÉGION WALLONNE

M. le Président. – La séance est ouverte.

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – Mme Tilleux est désignée en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

AUDITIONS DE M. GÉRARD LAMBERT, PRÉSIDENT DU SYNDICAT D'ÉTUDE SUR LES BIOCARBURANTS, DE M. JEAN-PIERRE DUBOIS, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOGEP, ET DE M. JACQUES RASSART, DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ VALUE ADDED EUROPE, CONSULTANT

M. Gérard Lambert, président du Syndicat d'étude sur les biocarburants. – Fin novembre 2004, à l'initiative du Ministre Marcourt, a été décidée la reprise des travaux du Syndicat d'étude sur les biocarburants. M. Dubois expliquera dans quelques instants l'arrivée à maturité de ce dossier. J'expliquerai ensuite où nous en sommes aujourd'hui et M. Massart vous entretiendra des évolutions agro-industrielles. M. Delacolette vous dira comment nous voyons l'avenir.

M. Jean-Pierre Dubois, vice-président de la Sogepa. – En 2003, le secteur a connu une fermeture importante et une forte réduction des quotas betteraviers. Il était donc important de se pencher sur l'étude de filières alternatives. De plus, il nous incombait de traduire en droit belge une directive européenne qui souhaite l'incorporation de 5,75 % de bio-éthanol dans l'essence d'ici à 2010. Par ailleurs, il ne faut pas oublier le contexte général fixé par le protocole de Kyoto.

Nous avons entamé bon nombre de discussions avec, d'une part, les forces vives locales et, d'autre part, les responsables de raffineries et leurs actionnaires principaux.

Nous avons alors constitué un forum qui a donné vie à ce Syndicat d'étude dont la mission est d'examiner la faisabilité économique de la production de biocarburants au départ de matières agricoles régionales, avec, en ligne de mire, un souci constant de rentabilité. Un autre aspect de notre tâche est d'identifier des partenaires susceptibles d'adhérer à nos projets. Le délai imparti par le Gouvernement pour mener à bien cette mission est d'un an.

Le Syndicat rassemble divers représentants institutionnels en raison de la transversalité des matières. Il compte un représentant du Ministre-Président, un représentant du Ministre des Finances, les différentes Directions générales des Ministères concernés, la Fédération des producteurs de sucre belges ou encore un représentant de la raffinerie de Tirlemont.

Je vais à présent céder la parole à M. Lambert pour la suite de l'exposé.

M. Gérard Lambert, président du Syndicat d'étude sur les biocarburants. – Comme le disait le précédent interlocuteur, le délai imparti pour mener à bien notre mission était d'un an. Nous nous sommes cependant vite rendus compte qu'il y avait lieu accélérer la cadence. En effet, nombre de régions voisines ont pris à bras-le-corps ce type de dossier et, par ailleurs, la problématique de défiscalisation arrive à maturité. Un calendrier serré en trois étapes a donc été dressé : dans un premier temps, il fallait s'entendre sur les différents scénarii industriels ; ensuite, pour le 17 mai, la validation du *business plan* doit arriver à son terme ; enfin, pour le 15 juin, il y aura lieu de confirmer le montage en capital.

Il est important de rappeler que le Gouvernement wallon a confirmé au Gouvernement fédéral, en date du 24 mars 2005, sa volonté de s'appuyer sur les filières agro-industrielles de nos régions. Aussi, le Gouvernement nous a demandé d'entamer, dès que possible, des contacts avec les investisseurs potentiels.

Je ne vous cache pas que le bio-éthanol est un sujet brûlant car, dans son conclave d'il y a dix jours, le Gouvernement fédéral a confirmé sa défiscalisation tout en précisant que celle-ci transiterait par un système d'appel d'offres avec un cahier des charges précis. L'issue est prévue pour le 13 mai.

M. Jacques Rassart, directeur de la société Value Added Europe, consultant. – Quatre objectifs ont, dès le départ, été fixés : le développement de nos campagnes, l'augmentation de l'emploi, la diminution de la production des gaz à effet de serre et la diminution de la dépendance énergétique.

Pour ce qui est d'une baisse de la pollution de l'air, un enrichissement du carburant en oxygène et une diminution de la pollution sont constatés en la matière. Cela permet également de diminuer l'utilisation de composés cancérigènes. Je signale que les États-Unis procèdent à une incorporation directe de 10 % d'éthanol dans l'essence et que cette même incorporation est de 25 % au Brésil.

On a également entendu des remarques quant à une éventuelle augmentation de l'utilisation des pesticides mais il est aujourd'hui établi que les pratiques agricoles sont de plus en plus soucieuses et respectueuses de l'environnement.

En ce qui concerne la réduction de la dépendance énergétique, en matière de bio-éthanol, la création d'énergie est plus importante que la matière utilisée. Il y a également lieu de préciser que l'utilisation des matières dont nous débattons aujourd'hui a un effet bénéfique sur la balance commerciale, à condition que la production et la consommation aient lieu en Belgique.

Il est de même important de relever que l'utilisation des produits est relativement facile. Par exemple, on peut insérer 5 % d'éthanol dans l'essence sans aucune modification des moteurs. Il n'y a aucun problème non plus pour l'utilisation du biodiesel. Seuls des mélanges plus riches devraient donner lieu à d'éventuelles transformations. Vous n'êtes pas sans savoir que certaines marques de voitures fournissent déjà des kits de biodiesel utilisables de suite.

On peut également affirmer que ces domaines offriront sans contexte de nouveaux débouchés à nos agriculteurs. Différentes statistiques existantes indiquent déjà l'influence favorable sur les recettes fiscales par le biais d'un système jouant tant sur l'augmentation des accises que sur la diminution du prix des biocarburants.

Le cadre législatif européen préconise une incorporation de 5 % de bio-éthanol dans l'essence. L'Europe travaille toutefois en vue d'atteindre un objectif de 10 %. Une directive européenne de 2003 préconise quant à elle une augmentation annuelle de 0,75 % pour arriver à un total de 5,75 % en 2010.

Le secteur des biocarburants représente indéniablement un énorme potentiel de développement. Une production de 400.000 tonnes de bio-éthanol et de 200.000 tonnes de biodiesel est d'ailleurs envisagée à moyen terme.

Nous sommes actuellement en attente de l'incorporation en droit belge de la directive européenne prévoyant la défiscalisation totale des biocarburants pour une période de 6 ans renouvelable. Cette exonération est d'ailleurs déjà en vigueur dans certains pays voisins.

L'unité de production en bio-éthanol de Wanze devrait être opérationnelle en 2007. Dès lors, un danger d'importation existe. Toutefois, la défiscalisation est prévue chez nous à partir du 1^{er} octobre 2007.

En matière de bio-éthanol, le Brésil et les États-Unis sont les acteurs principaux avec l'Europe en ligne de mire. En biodiesel, par contre, l'Europe est actuellement en tête.

En ce qui concerne l'éthanol, on peut aisément démarrer avec le froment, la betterave ou avec un mélange des deux. Le Brésil, les États-Unis ou encore la Chine sont de grands acteurs en la matière. Il est important de dire que 73 % de l'éthanol dans le monde est déjà du bio-éthanol pour carburant. En bio-éthanol, les principaux acteurs sont les sucriers.

L'Allemagne, l'Espagne et la France mènent la danse en Europe. Nous avons en Belgique, à Gand, un acteur qui souhaite d'ailleurs maîtriser l'ensemble de l'importation. L'idée générale est d'avoir une grande unité capable de produire 240.000 tonnes en Belgique. Nous sommes idéalement placés et le marché du Benelux est d'environ 800.000 tonnes.

Pour ce qui est du schéma de production, on peut démarrer par les betteraves, par du sirop, par de la mélasse, voire même par des céréales. Cela donne un produit à fermenter qui sera ensuite distillé et duquel l'eau sera prélevée. On obtient ainsi le produit prêt au mélange. Pour ce qui est des betteraves on peut dire que nous sommes incontestablement bien placés. J'attire toutefois votre attention sur l'importance qu'il faut accorder à la taille de l'unité de production car les effets d'échelle sont fondamentaux dans le secteur.

Aujourd'hui, on peut dire que les agriculteurs reçoivent de 8 à 10 euros pas tonne. On peut estimer le coût actuel du litre d'éthanol à 50 centimes.

En ce qui concerne la construction de la raffinerie, cette dernière sera la plus grande d'Europe avec une capacité de 300.000 m³. Il ne reste que la capacité de l'unité dépendra de l'appel d'offre qui sera lancé prochainement. De même, ce sera l'appel d'offre qui déterminera la grandeur de l'usine. Ainsi, pour un agrément de minimum 125.000 m³, nous devons disposer d'une usine de 250.000 m³.

En ce qui concerne l'usine de Wanze, elle sera opérationnelle en 2007. D'ailleurs, le Conseil d'administration a décidé d'allouer, à ce jour, un montant de 500.000 euros pour débiter les travaux. De plus, l'usine profitera des moyens logistiques représentés par les bateaux de 2000 tonnes qui pourront y accéder. Cette usine pourra transformer à terme un million de tonnes de céréales et de betteraves en bio-éthanol. Pour le biodiesel, nous pouvons parler d'un potentiel de 11 millions de tonnes, mais compte tenu de la faible production de colza en Belgique, nous devons limiter nos ambitions à 6 millions de tonnes. En cette matière, c'est l'Allemagne qui domine le marché suivi de la France et de l'Italie.

En effet, à l'heure actuelle, le marché belge du colza ne représente que 400.000 tonnes pour 6000 hectares avec un rendement moyen. Il conviendra donc, à terme, de rendre la culture du colza plus attractive.

En ce qui concerne la trituration, il convient de développer de grandes unités qui demandent de lourds investissements d'où la nécessité de les créer dans nos différents ports. Dans ce domaine, nous envisageons la trituration sous forme d'une coopérative pour autant que les investissements suivent et que le produit soit valorisé. La taille des unités est également importante. Nous parlons ici de minimum 100.000 tonnes.

En matière de coût de production, celui-ci s'élève à 0,54 cent le litre, hors frais logistiques, de même un *business plan* doit être établi afin de passer de 6000 hectares à 40.000 hectares. Parallèle-

ment, il y aura lieu de prendre un certain nombre de mesures pour assurer une production rentable. Ainsi, il conviendra de mieux valoriser les matières agricoles, d'incorporer les obligations en matière de biocarburants, de créer de nouvelles normes européennes, de favoriser la défiscalisation, de créer une norme belge de bio-éthanol défiscalisé, d'obtenir des agréments avec des volumes importants de production et de prévoir des pénalités importantes en cas de non-incorporation.

Je vous remercie.

M. Gérard Lambert, président du Syndicat d'étude sur les biocarburants. – À présent que l'exposé est terminé, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions mais je puis d'ores et déjà vous affirmer que prochainement, un dossier complet accompagné de graphiques explicatifs tels que présentés aujourd'hui, vous parviendra.

Je souhaite aussi saisir l'occasion pour souligner la qualité du travail de M. Rassart qui, outre ses nombreuses sollicitations, a travaillé de manière accélérée.

S'il n'est pas rare d'entendre que la Wallonie est en retard en matière de biocarburants, je puis vous dire qu'il n'en est rien, que nous sommes en ordre et que nous pouvons nous montrer optimistes.

ÉCHANGE DE VUES

M. Charles Pire (FN). – Je souhaiterais que vous m'expliquiez un certain nombre de termes utilisés. Il s'agit des termes suivants: appel d'offre, agrément, mais également pénalité. De plus, l'extension de 6000 à 40.000 hectares pour la production de colza est-elle possible? Pour finir, en ce qui concerne le dispositif fiscal, n'allons-nous pas au-devant de problèmes avec les institutions européennes?

M. René Thissen (cdH). – Je souhaiterais savoir si, à travers vos nombreuses démarches, vous êtes en contact suivi avec le secteur agricole. Je souhaiterais également entendre votre appréciation sur la qualité du travail réalisé dans le secteur et savoir si les délais du projet sont respectés.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – J'aimerais entendre M. Rassart afin d'obtenir une vision générale des investissements à consentir dans ce secteur. De même, quels sont les débouchés possibles? Je souhaiterais encore connaître les retombées du secteur en matière d'emploi. Au niveau de la protection de notre production et au regard des accords internationaux, quelles sont les mesures qui sont à envisager et/ou à prendre?

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'ai quatre questions précises.

Au départ, Jemappes avait été envisagé pour la réalisation du projet mais le site a été abandonné au profit de Wanze. Je souhaiterais en connaître les raisons.

Vous avez précisé que le projet gantois bénéficiait de la participation, à concurrence de 20 % du Boerenbond. Quel est son intérêt dans cette participation?

Si le site de Wanze a été choisi, il conviendra de le transformer en Seveso 2. Quels sont les engagements des ministres en la matière, surtout compte tenu des délais qui sont prévus?

En matière de défiscalisation, nous entendons des langages différents. Ainsi, certains ministres disent qu'il faut une défiscalisation avant de produire. D'autres disent que cette défiscalisation ne se fera pas avant 2007.

Je souhaiterais donc entendre ces questions.

M. Philippe Fontaine (MR). – Vous avez cité Feluy comme zone de stockage. Il me semble cependant qu'à un moment donné, Feluy comptait une multinationale italienne productrice de biocarburants. Pourquoi cette société a-t-elle arrêté sa production? De même, ne pourrions-nous pas la reprendre puisqu'elle se trouve en Seveso 2 et ne pourrions-nous dès lors pas utiliser également sa capacité de stockage?

Que pouvons-nous attendre également en termes d'emploi?

Mme Eliane Tillieux (PS). – Que représente la capacité de production de bio-éthanol par rapport aux autres pays? Je fais référence ici, outre aux Etats-Unis et au Brésil, aux pays de l'espace européen.

De même, avez-vous conclu des accords avec les pétroliers?

Quant au projet prévu à Gand, ne risquons-nous pas de rentrer en concurrence avec nos voisins flamands?

En matière de biodiesel, pensez-vous que l'implantation de l'unité de production devrait être centralisée ou, au contraire, répartie dans plusieurs unités plus petites?

M. Gérard Lambert, président du Syndicat d'étude sur les biocarburants. – Il s'agit d'un dossier stratégique et à long terme qu'il convient de ne pas louper.

Quant à la question de M. Crucke sur la défiscalisation, je le renvoie à sa prochaine interpellation faite à mon ministre de tutelle. En effet, dans la mesure où il s'agit d'une question éminemment politique, je ne souhaite pas rentrer dans la discussion mais mon ministre pourra vous répondre très prochainement. Je vous remercie pour votre compréhension. Il reste que nous avons créé tous les consensus et toutes les conditions possibles pour que les investissements puissent avoir lieu.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, il convient de ne pas s'alarmer avec le terme «Seveso». Pour la question relative à Feluy, je vais demander à M. Rassart de bien vouloir vous répondre.

M. Jacques Rassart, directeur de la société Value Added Europe, consultant. – Feluy disposait d'une capacité de plus ou moins 80.000 tonnes et fonctionnait plus ou moins sans pour autant disposer d'une grande productivité. Suite à une défiscalisation en Italie, la société a préféré se délocaliser là-bas.

Quant au terme «appel d'offre», nous faisons référence à des appels d'offre lancés en Europe aux acteurs capables de fournir 150.000 m³ de bio-éthanol et de se conformer à un cahier des charges très précis.

Le terme «agrément» signifie la quantité de volume octroyé à des candidats. L'agrément est de 2 ans pour le biodiesel et de 6 ans pour le bio-éthanol et, à terme, ce délai sera également le même pour le biodiesel.

Le bio-éthanol est utilisé par les pétroliers, bien qu'il n'y ait pas encore d'accord officiel avec ces derniers.

Quant à la question des 40.000 hectares de culture de colza, il est clair que ce n'est pas un objectif réaliste à court terme, mais nous pouvons l'envisager comme un potentiel réel pour autant que les prix soient supérieurs à ceux pratiqués actuellement.

Pour la question portant sur la participation du monde agricole au projet, je puis dire que tous les acteurs du secteur ont pris part à celui-ci.

Sur la question des investissements, je peux dire qu'une usine produisant en matière de bio diesel, 300.000 m³ coûterait 100 millions d'euros. Quant à une usine de bio-éthanol, les investissements ne s'élèveraient qu'à 20 millions d'euros.

Au niveau des débouchés, ces derniers sont au rendez-vous, mais la question qui se pose est de savoir si les pétroliers vont les incorporer? Si tel n'était pas le cas, il conviendra de les rendre obligatoires.

En termes d'emploi, nous pouvons compter sur une centaine d'emplois directs et sur des emplois indirects au niveau de la logistique, mais c'est encore difficilement chiffrable. Il reste que, pour le monde agricole, cela crée de réels débouchés.

Sur l'aspect de la protection de la production, je puis vous dire que, dans un premier temps et en ce qui concerne le bio-éthanol, les droits de douane s'élèveront à 19 cents au litre et ce, afin d'amortir les investissements et par la suite, ces mêmes droits s'élèveront à 10 cents au litre.

Pour ce qui est du biodiesel, la protection se fera via une norme technique, à savoir un indice appelé «biodine».

La participation du Boerenbond dans le projet gantois s'explique par la capacité de coproduction pour l'alimentation animale et les nombreux débouchés supplémentaires pour les producteurs de céréales.

S'il est vrai que Wanze doit, à terme, devenir un site Seveso 2, il reste que l'éthanol brûle, mais n'explose pas et n'intoxique pas. Quoi qu'il en soit, il conviendra de prendre les mesures appropriées pour se conformer aux réglementations.

Quant à savoir ce que représente les 250.000 m³ de production par rapport aux pays voisins, je ne ferai que citer les chiffres de l'Allemagne qui s'élèvent à 460.000 m³ et de la France qui compte 403.000 m³ et qui, à terme atteindra le million de m³. Le site de Wanze comptera, lui, 140.000 m³.

Concernant la concurrence avec nos voisins flamands, je puis dire qu'en matière de bio-éthanol, la concurrence est frontale. Quant à la concurrence sur le biodiesel, elle tend à se développer. Il demeure que, si nous ne disposons pas de grandes quantités de colza, il faudra sans doute plutôt l'utiliser directement dans le secteur alimentaire afin d'en obtenir le meilleur prix.

Le choix de ne pas retenir Jemappes s'explique par le fait que logistiquement, cette ville ne se trouve pas près de l'eau et que créer un site Seveso 2 dans le centre-ville n'était pas très populaire. D'où le choix porté sur le site de Wanze et dont la population n'a pas refusé la construction d'un silo supplémentaire sur son site.

M. Gérard Lambert, président du Syndicat d'étude sur les biocarburants. – Sur la participation du secteur agricole, je puis dire que, dès le départ, la Fédération wallonne de l'Agriculture et la Confédération des Betteraviers belges ont suivi l'ensemble des travaux et ont même alimenté le débat. À cet égard, leur participation s'intègre dans une logique plus générale et portant sur l'avenir de l'agriculture, surtout pour les producteurs de betteraves.

En effet, la production par le bio-éthanol n'est pas une solution universelle mais simplement un élément de solution.

Pour les céréales, la position de la Fédération wallonne de l'Agriculture est prudente. Il reste que la société coopérative agricole de la Meuse se réjouit du projet en matière de bio-éthanol et désire offrir ses services pour être un partenaire clé, notamment par sa capacité logistique.

La participation du Boerenbond s'explique par l'intérêt des agriculteurs en matière de biomasse.

Dans le cadre de la participation des acteurs du secteur agricole, je souhaite aussi céder la parole à M. Delacollette.

AUDITION DE M. MICHEL DELACOLLETTE, ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ TECHWASTE (SRIW)

M. Michel Delacollette, administrateur de la société Techwaste (SRIW). – En 1999, la Société Techwaste a été créée en tant que société spécialisée afin d'exercer des activités dans le domaine environnemental de l'énergie renouvelable.

Ces activités s'exercent via des participations directes au sein d'une vingtaine de sociétés et via des participations indirectes dans une cinquantaine de sociétés.

Actuellement, l'intérêt de la société se porte sur les énergies renouvelables à savoir, la biomasse, l'éolienne et l'eau. Au niveau de la biomasse, nous visons la valorisation thermique et les biocarburants. À plusieurs reprises, nous avons pu rencontrer M. Lambert afin de créer des participations avec le syndicat d'étude sur les biocarburants.

Parallèlement à cela, nous avons créé avec la SCAM et des partenaires privés, la société Biofuel ayant des activités dans le domaine du biodiesel. Nous avons à présent dépassé la phase de constitution pour démarrer au plus tard en septembre, une installation pilote permettant de se fixer sur la technique et le type de production. En d'autres termes, nous sommes dans la phase de financement qui est relativement importante.

La valorisation thermique de la biomasse engendrera de nombreuses retombées pour l'agriculture, notamment au niveau de la jachère.

ÉCHANGES DE VUES

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je souhaite remercier les différents intervenants pour leurs exposés mais il me semble qu'il manque quelques chiffres, notamment ceux relatifs au rendement des filières de biocarburants et au niveau des emplois possibles dans le secteur. De même, je souhaiterais connaître les moyens mis en œuvre afin d'aider les agriculteurs pour qu'ils deviennent progressivement indépendants. Je fais ici référence notamment à l'exemple allemand où les autorités publiques donnent des formations aux agriculteurs en matière de biomasse.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Les constructeurs automobiles mettent au point d'autres techniques tel le moteur à hydrogène. Quel est donc l'avenir réel, à long terme, des biocarburants ?

M. Gérard Lambert, président du Syndicat d'étude sur les biocarburants. – Le Syndicat d'étude n'est pas compétent pour répondre aux interrogations sur les filières courtes. Il y a un Ministre de l'Énergie, un facilitateur wallon, et des initiatives plus proches au niveau du terrain. J'ai bien un avis, mais il n'est pas opportun de vous le donner en cette enceinte.

Nous sommes souvent interrogés sur l'emploi. On pourrait extrapoler au niveau de la création d'emplois directs, mais cela est dangereux. On pourrait également dire qu'on remue beaucoup de matières pour un nombre peu élevé d'emplois. Mais il y a tout l'emploi sauvé au niveau agricole et surtout une indépendance stratégique wallonne fondamentale pour notre Région.

Pour ce qui est de la question sur les moteurs, nous sommes chargés de constituer une filière de remplacement de carburant et non pas de moteur.

M. Michel Delacolle, administrateur de la société Techwaste (SRIW). – On s'est, aussi préoccupés de l'hydrogène. Nous avons même pris des contacts et avons analysé ce qui se fait à l'étranger.

On peut toutefois dire, sans craindre de se tromper, que l'hydrogène et la pile ne viendront pas en consommation avant 25 ans. On se dirige plutôt vers des moteurs hybrides.

M. Gérard Lambert, président du Syndicat d'étude sur les biocarburants. – Je souhaite ajouter que le Ministre de l'Energie conduit, justement pour ce qui est de l'hydrogène, un programme de recherche avec l'Université de Liège.

M. le Président. – M. Rassart, vous avez bien dit tout à l'heure, qu'il n'y avait pas encore d'accord avec les pétroliers, qu'en est-il ?

M. Jacques Rassart, directeur de la Société Value Added Europe, consultant. – Ils répondent systématiquement : «on va regarder». Il n'y a pas d'engagement afin de les incorporer. Certes, la défiscalisation pourrait les y inciter.

En ce qui concerne l'huile pure, il y a une mention dans l'avant-projet de défiscalisation, avec toutefois la réserve d'une obligation d'introduire un dossier.

Je voudrais également intervenir sur l'hydrogène : le grand défaut de l'hydrogène est que, pour son utilisation, tout doit être changé, contrairement aux biocarburants qui ne nécessitent aucun changement.

M. Gérard Lambert, président du Syndicat d'étude sur les biocarburants. – Je voudrais terminer en disant qu'en Wallonie, nous possédons la connaissance, les matières, les finances, la logistique et même un consensus pour avancer. Il est donc de notre responsabilité de faire aboutir ce dossier.

Le Syndicat d'étude aura terminé sa vie dans peu de temps et cédera alors le relais aux financiers. C'est bien qu'il en soit ainsi.

Je souhaite vous remercier tous de votre intérêt pour ce sujet fondamental et veux vous dire que nous avons besoin de votre soutien.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Vous parlez de dissolution du Syndicat, mais il y a encore des compétences qu'il faut travailler, je pense notamment à l'Aménagement du territoire. Il serait dès lors bon que vous vous mainteniez encore un peu. Je souhaiterais également obtenir les chiffres sur l'utilisation du CO₂.

M. Gérard Lambert, président du Syndicat d'étude sur les biocarburants. – Tous les chiffres sont naturellement à votre disposition.

CONFIANCE AU RAPPORTEUR

M. le Président. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Nous mettons fin à la première partie des travaux de cette Commission en remerciant l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs exposés et nous suspendons la séance.

– *La séance est suspendue à 15 heures 39 minutes.*

– *La séance est reprise à 15 heures 46 minutes*

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ESSENT ET DE LA SOCIÉTÉ ESSENT BELGIUM

M. le Président. – Nous reprenons nos travaux.

DESIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Crucke est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

AUDITIONS

M. Jacques Adam, project manager Wallonie a.i. de la société Essent Belgium. – Je dirai pour commencer qu'Essent est un peu l'Electrabel des Pays-Bas. Il s'agit d'une entreprise verticalement intégrée parce qu'aux Pays-Bas son activité s'étend de la production à la vente.

Essent est une société indépendante dont l'ambition est de figurer dans le top 5 des entreprises énergétiques. Nos activités sont diversifiées et touchent les domaines du câble, de la télévision, de l'Internet, de la téléphonie, de l'environnement ou encore du traitement des déchets.

Les actionnaires d'Essent sont exclusivement des institutions provinciales et des municipalités hollandaises. Je dois dire que deux actionnaires majeurs détiennent cependant 74 % des actions. Notre chiffre d'affaires était de 7.4 en 2004. Pour que vous puissiez comparer, le chiffre d'affaires d'Electrabel Europe était, à la même époque, d'environ 10.

80 à 85 % du chiffre d'affaires d'Essent proviennent des secteurs de l'énergie et du gaz. Nous avons un réseau d'installations dont beaucoup se situent près des frontières. Nous disposons de grandes unités dans le Limbourg hollandais, le long de l'axe qui remonte la Meuse.

Deux de nos centrales jouent un rôle important en matière d'énergie durable. En matière de gaz, Essent dispose de réserves souterraines à la frontière allemande. Nous sommes aussi présents dans le nord-ouest allemand, près de Brême.

Il est important de savoir que la Hollande ne s'est pas inscrite dans le schéma du nucléaire comme l'ont fait la France ou la Belgique. Seuls 8 % de la production d'Essent provient d'ailleurs du nucléaire. L'essentiel de la production relève de la cogénération. 24 % de notre production sont issus du charbon, 44 % du gaz, 21 % du renouvelable, 4 % des éoliennes et 16 % des biomasses.

Il est bon de savoir que nous disposons de deux produits verts en Hollande : l'énergie verte destinée aux consommateurs, verte à 100 %, et l'énergie verte destinée aux professionnels qui résulte de l'incinération de bois non propres.

En matière d'énergie durable et de biomasses, nous avons deux grands projets dont une centrale charbon au sein de laquelle nous injectons la biomasse pour arriver à un total énergétique de 200 MgW. C'est plus ou moins l'équivalent d'une centrale comme Tihange. Cela nécessite un travail logistique considérable car il faut amener 600.000 tonnes de biomasses à la centrale avec un reversement, 400 fois par jour, de 15.000 tonnes achetées dans le monde entier. Le deuxième projet est plus récent et relève de l'utilisation des huiles biologiques dans les centrales au gaz afin d'atteindre une puissance de 250 MgW.

En matière d'énergie éolienne, nous disposons de 300 sites aux Pays-Bas et en Allemagne. Au niveau hydraulique, les chiffres sont très faibles parce que nous possédons peu de dénivellation.

En matière de gaz, les chiffres sont équivalents à ceux que connaît la Belgique.

Pour ce qui est de l'incinération, nous disposons de deux sites incinèrent essentiellement de résidus résidentiels.

Un de nos projets était d'ailleurs de vous faire visiter un de ces sites qui dispose d'une situation idéale car trois entreprises y sont implantées à 100 mètres l'une de l'autre: l'entreprise d'incinération qui prépare les quantités de vapeur, Essent qui fait de la cogénération et qui qualifie la vapeur pour alimenter les groupes pétroliers avec une puissance exceptionnelle de 340 MgW et, enfin, une raffinerie.

En matière de cogénération, il est important de signaler que 40 % de l'énergie est produite, et pas seulement dans le chef d'Essent, en cogénération avec de la vapeur et de la chaleur. Sur un parc de 6.000 MgW, 2.900 de ceux-ci proviennent de la cogénération à différents niveaux. Les destinataires sont essentiellement les industries qui ont besoin de vapeur et la population qui a besoin de chauffage.

Tout ce résultat est le fruit d'une évolution longue de plusieurs années et, surtout, du choix de la Hollande de ne pas entrer dans le nucléaire.

Pour un développement optimal, il faut une liaison avec des entreprises ayant de grands besoins énergétiques et avec des fournisseurs d'électricité. Souvent, la cogénération est installée sur le site même d'une entreprise, quelques fois en joint-venture.

En matière de réseaux de chaleur, une de nos applications est l'alimentation, par l'unité de cogénération, des deux villes hollandaises que sont Breda et Tilburg.

En matière de bilan énergétique, l'augmentation de la chaleur fournie a été, entre 1990 et 2000, phénoménale. Il faut toutefois dire qu'au cours de cette même période se sont développées les centrales de cogénération avec une hausse très importante de la qualité des équipements. En absolu, la chute de la production, y compris avec le chauffage et l'électricité, fut de 18 %.

En Belgique, Essent a démarré un des premiers projets alternatifs de centrale de cogénération. Essent Belgium appartient à 100 % au groupe Essent. Une collaboration est développée avec l'entreprise INEOS et 132 MgW sont prévus, ce qui est relativement bien puisque cela correspond au schéma d'une centrale moderne comme, par exemple, Electabel.

Ce n'est toutefois qu'une première étape car Essent est prête à franchir d'autres paliers dans le cadre de l'énergie durable. Nous cherchons des projets en Wallonie. J'ai d'ailleurs moi-même sillonné la région et pris différents contacts, mais les projets envisagés étaient de l'ordre de 10 MgW, ce qui est un peu faible.

Essent Belgium est située à Anvers, emploie 65 personnes et a un chiffre d'affaires de 53 millions d'euros. Elle fournit 70.000 utilisateurs et a des clients professionnels dans les trois Régions. Essent Belgium est particulièrement active, en Wallonie, au sein des PME. Notre part de marché est, en nombre de clients, de 2,5 %.

Le marché belge présente un grand intérêt aux yeux d'Essent.

D'ailleurs, Essent est gestionnaire du réseau pour la régie de Wavre.

Je souhaiterais terminer mon intervention par quelques considérations générales.

Ainsi, afin que des entreprises du type d'Essent puissent investir, il convient de développer un environnement réglementaire stable. Vous avez donc un rôle à jouer, notamment au niveau d'une possible fédération de petits projets fort intéressants en matière d'énergie.

La pluralité des opérateurs pourrait ainsi développer la concurrence et offrir des capacités importantes d'investissement.

(M. Thissen, Secrétaire, prend place au fauteuil présidentiel à 16 heures 18 minutes.)

M. André Jurres, administrateur délégué de la société Essent Belgium. – Je souhaite rapidement intervenir en mentionnant qu’au sein de notre société, nous avons discuté sur la stratégie à suivre afin de rencontrer notre volonté de nous agrandir. Il ressort que nous disposons d’un crédit de 2 milliards d’euros pour de nouveaux investissements. Il convient donc à présent de trouver des projets en Wallonie.

Pour ce faire, nous avons demandé tant au Gouvernement fédéral qu’au Gouvernement wallon d’ouvrir plus rapidement le marché afin d’acquérir pour partie le parc existant et construire de nouvelles centrales.

De même, nous avons également demandé aux différents gouvernements de nous aider pour trouver de nouveaux projets où nous pourrions investir. Si Essent souhaite se rapprocher de la Wallonie, elle ne pourra le faire véritablement qu’à partir de janvier 2007.

Pour l’instant, notre société ne compte que près de 3 % de clients de type industriel. Nous souhaitons cependant, à terme, via le régulateur wallon, importer de l’énergie et notamment de l’énergie verte, d’où notre demande d’obtenir un droit temporaire à l’importation de cette énergie.

ÉCHANGE DE VUES

M. Charles Pire (FN). – Je suis impressionné par votre importance et vos succès en matière de biomasse.

Mes questions porteront sur la cogénération, l’éolienne et la photovoltaïque.

En matière de cogénération, quels sont les sites à exploiter en Wallonie ? Peut-on également développer le chauffage urbain en Wallonie ?

Pour ce qui est des éoliennes, parle-t-on des éoliennes maritimes de celles à l’intérieur du pays ?

Pour ce qui est de la photovoltaïque, puis-je connaître votre expérience en la matière ?

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – La Région flamande a libéralisé son marché de l’énergie et cela a eu pour conséquence une augmentation des factures d’électricité. L’explication serait due au fait qu’il n’y a justement pas de concurrence. D’où ma question, votre implantation en Wallonie introduira-t-elle une réelle libre concurrence ?

La Flandre a voulu, semble-t-il, aller trop vite et l’exemple n’est pas concluant.

Toujours dans le cadre de votre future implantation, quels sont vos approches, vos projets et vos apports financiers pour notre Région ?

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Les centrales de cogénération représentent quelle importance en termes d’emploi ?

Vous avez évoqué des contacts avec le Gouvernement wallon sur certains projets, y a-t-il, à terme, concrétisation de ceux-ci et si oui, sur quels sites ?

L’exemple flamand cité par ma collègue constitue, il est vrai, une douche froide au niveau des factures d’électricité à payer. Pouvez-vous m’apporter des éclaircissements ?

En matière d’aménagement du territoire, quelles sont les superficies préconisées pour la création de centrales de cogénération et quelles sont les prescriptions en termes de protection et de sécurité.

M. le Président. – Je souhaiterais connaître le seuil de rentabilité ou, encore, l’ordre de grandeur où il est intéressant, selon vous, d’investir.

Janvier 2007, c'est demain, il ne s'agit donc que d'un an et demi durant lequel vous pourrez préparer vos dossiers.

Dès lors, qu'est-ce qui justifie votre volonté d'agir plus rapidement ?

M. Jacques Adam, project manager Wallonie a.i. de la société Essent Belgium. – S'il est vrai que la libéralisation se fera prochainement, la complexité s'explique par le fait que cette dernière se réalise en Belgique par tranches. Par conséquent, cette libéralisation en morceaux rend difficile le message publicitaire pour nous faire connaître.

Je prends pour exemple le fait qu'Essent se trouve déjà depuis huit mois sur le marché wallon, mais qu'elle n'est quasiment pas connue par les décideurs.

La complexité se situe également au niveau des différences au sein d'une même Région. Ainsi, si à Bruxelles les hôpitaux peuvent faire appel à la concurrence en matière des distributions d'énergie, les maisons de repos, elles, ne peuvent le faire car elles sont considérées comme des habitations privées.

De même, notre souhait de rapidité s'explique aussi par le fait que, dans le secteur de l'énergie, tout va très vite. Je prends pour exemple le marché flamand de l'énergie qui est arrivé très vite à maturité.

M. André Jurres, administrateur délégué de la société Essent Belgium. – Le problème de l'exemple flamand tel que repris par les commissaires, s'explique qu'au niveau réglementaire, il n'y avait pas de règle précise au moment de la libéralisation. De plus, la vitesse de la libéralisation n'a pas permis de créer une réelle concurrence sur le marché. Or, il convient d'abord d'avoir une concurrence suffisante pour acheter au meilleur prix. Ce n'est que grâce à la concurrence que le prix de l'énergie pourra diminuer.

Il convient aussi de rappeler que, dès le début de la libéralisation, le pouvoir fédéral a trouvé de nouvelles taxes augmentant ainsi le prix des factures.

En Flandre, en 18 mois, plus de 10 % des familles ont choisi un autre fournisseur. Pour être tout à fait précis, il faut mentionner qu'il faut au moins deux nouveaux entrants sur le marché pour que l'on puisse parler de réelle concurrence.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Si la société Essent n'est pas réellement connue en Wallonie et ne compte que 2,5 % de clients de type industriel, je souhaiterais connaître le pourcentage de clients au niveau de la Flandre.

M. Jacques Adam, project manager Wallonie a.i. de la société Essent Belgium. – Il s'agit du même pourcentage sur le marché professionnel et sur le marché «privé», Essent compte 70.000 familles.

En matière de cogénération, Essent développe une politique de type industriel et vise donc les plus-values industrielles à long terme. Or, la Wallonie connaît actuellement beaucoup de projets mais de taille fort réduite et souvent liés au certificat vert. Si la société prend en compte dans sa politique ce certificat, il vise également une approche beaucoup plus industrielle.

Par conséquent, Essent ne peut rentrer dans des schémas d'investissement trop petits où elle se sentirait à l'étroit. Donc, en dessous de projets de 15 MgW, il sera difficile de faire intervenir Essent.

M. André Jurres, administrateur délégué de la société Essent Belgium. – Je dirais même que le minimum se situe au niveau de 20 MgW.

De grands utilisateurs tels que la SNCB, cherchent d'autres fournisseurs. Pour ce faire, il convient de créer, par exemple, un partenariat tripartite comprenant Essent, la SNCB et un acteur industriel.

En d'autres termes, il convient que la Wallonie développe des projets durables et importants en termes industriels et ne se limite pas à des petits projets énergétiques.

M. Jacques Adam, project manager Wallonie a.i. de la société Essent Belgium. – En termes d'emploi, la cogénération ne crée pas d'emplois directs. Les retombées sont plus à rechercher au niveau d'une meilleure utilisation de l'énergie. Quant au parc d'éoliennes, il ne crée que quelques emplois.

M. André Jurres, administrateur délégué de la société Essent Belgium. – La cogénération crée au maximum une vingtaine d'emplois. Quant au travail indirect, il est principalement lié à la construction d'une cogénération qui prend d'une à deux années.

M. Jan De Jong, Regulatory & Public Affairs Officer de la société Essent BV. – En ce qui concerne l'expérience photovoltaïque, elle ne se limite pas à des projets de démonstration.

M. André Jurres, administrateur délégué de la société Essent Belgium. – Pour revenir aux parcs d'éoliennes, ceux-ci ne peuvent survivre que dans une logique industrielle. Il convient aussi d'avoir les endroits idéaux pour les installer et qu'il y ait une consommation suffisante. Aux Pays-Bas, nous sommes arrivés à nos limites. En Allemagne, nous avons de grands projets. En ce qui concerne le *off shore*, il n'est pas avéré techniquement fiable en termes de durée.

Nous manifestons donc une volonté d'investir dans la cogénération. Je vous remercie.

CONFIANCE AU RAPPORTEUR

M. le Président. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Je remercie les intervenants pour leur présentation et leurs réponses qui permettront d'alimenter notre réflexion et éventuellement obtenir le soutien de notre Gouvernement.

Quant à la suite de nos travaux, je laisserai le soin à notre Président de faire le nécessaire.

Je vous souhaite une bonne fin de journée.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 16 heures 50 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jacques Adam, project manager Wallonie a.i. de la société Essent Belgium
Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR)
M. Jean-Luc Crucke (MR)
M. Jan De Jong, Regulatory & Public Affairs Officer de la société Essent BV
M. Michel Delacollette, administrateur de la société Techwaste (SRIW)
Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo)
M. Jean-Pierre Dubois, vice-président de la Sogepa
Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS)
M. Philippe Fontaine (MR)
M. André Jurrens, administrateur délégué de la société Essent Belgium
M. Gérard Lambert, président du Syndicat d'étude sur les biocarburants
M. Guy Milcamps, Président
M. Charles Pire (FN)
M. Jacques Rassart, directeur de la société Value Added Europe, consultant
M. René Thissen (cdH)
Mme Eliane Tillieux (PS)

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

SCAM	Société coopérative agricole de la Meuse
SNCB	Société nationale des Chemins de Fer belges
Sogepa	Société wallonne de Gestion de Participation
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie